**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE D’ORSAY ET DU MUSÉE DE L’ORANGERIE - VALERY GISCARD D’ESTAING**

Etablissement public national à caractère administratif

Créé par le décret n°2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié

Numéro SIREN 180 092 447 000 10 Code APE 925 C

Marché N°2025-524

Réalisation de cadres de collection et fourniture de cadres anciens à aménager

##### Cahier des clauses techniques particulières

**(C.C.T.P.)**

## Article 1 : Contexte d’exécution des prestations

Le musée d’Orsay et le musée de l’Orangerie ont des besoins réguliers de création et de fourniture de cadres pour les peintures et les pastels des collections.

L’EPMO peut être amené à commander de nouveaux cadres dans un des quatre cas de figure suivants :

* pour une nouvelle acquisition non encadrée ou dont le cadre ne convient pas ;
* dans le cas où une œuvre non encadrée est prévue en prêt extérieur ;
* dans le cadre de nouveaux accrochages ou de projets d’exposition qui donnent l’occasion d’améliorer l’aspect de présentation des œuvres des collections ;
* dans le cas où le cadre existant est en trop mauvais état ou que le cadre de l’œuvre ne lui permet pas d’être intégrée telle quelle dans l’exposition ;
* enfin, dans de rares cas, le titulaire pourra être sollicité pour la fabrication de cadres pour des œuvres provenant de collections extérieures au musée, en lien avec les expositions temporaires.

Volume estimatif des commandes : L’EPMO mène environ une dizaine de projets d’encadrement (fabrication/fourniture de cadres anciens) chaque année.

# Article 2 : Prestations attendues dans le cadre du marché

L’EPMO-VGE pourra, selon l’œuvre à encadrer, choisir de demander au titulaire de réaliser une ou plusieurs des prestations suivantes :

* **La fabrication de cadres de tous formats et de styles variés** (amplitude des formats : petit 30 x 20 cm, très grand : 500 x 600 cm). Les collections des musées d’Orsay et de l’Orangerie couvrent une période artistique allant de 1848 à 1914. Ainsi, le titulaire devra être capable de fournir une typologie variée de cadres (allant de cadres peints aux profils plus simples type caisse américaine, à des cadres ornés, dorés à la détrempe) **(UE1 et UE2 du BPU)**.
* **La fourniture de marie-louise ou de baguette permettant d’ajuster la vue ou la feuillure d’un cadre (UE3 du BPU).**
* **La fourniture de cadres anciens, la remise en état de présentation et l’aménagement au format du tableau (UE4 du BPU)**.

Tous ces éléments étant destinés à intégrer durablement les collections du musée, le titulaire devra garantir une grande qualité de facture et dans les matériaux employés, ainsi qu’une expertise en fourniture de cadres de style et de grand format.

* **Prestations de conseil** : il est attendu pour chaque projet une prestation d’expertise et de conseil, sur le plan historique et esthétique. **(UE5 du BPU)**

#### Article 3 : Interlocuteurs privilégiés

Les interlocuteurs privilégiés sont les membres de l’équipe en charge de la collection des cadres :

* Anaïs Alchus, conservatrice du patrimoine
* Elise Lopez, chargée de l’atelier de restauration des cadres
* Myriam Bru, régisseuse
* Candice Brunerie, régisseuse

Elles assureront le lien avec les conservateurs en charge des collections des peintures et des pastels, avec les documentalistes et si besoin, avec les autres membres du service de la régie des œuvres. Elles assureront également la coordination avec les autres prestataires de marchés avec lesquels le titulaire sera amené à collaborer (titulaires des accords-cadres de restauration des œuvres et de mise sous caisson).

En effet, aux musées d’Orsay et de l’Orangerie, plus de 1000 œuvres des collections sont protégées par des caissons semi-climatiques ou climatiques. L’établissement continue de mener une politique de protection des œuvres les plus fragiles. Ainsi, les prestations pourront être réalisées en lien avec le titulaire du marché de mise sous caisson des tableaux car elles sont parfois réalisées parallèlement à la création d’un nouveau cadre.

Le titulaire du marché pourra également être en lien avec l’équipe de restauration des pastels. En effet, la restauration d’un pastel en modifie ses dimensions et demande des ajustements de feuillure précis pour garantir un montage stable et protecteur.

#### Article 4 : Méthodologie

## 4.1 Méthodologie de documentation de l’encadrement des œuvres

Le musée applique une méthodologie de documentation et de recherche pour chaque projet d’encadrement. Tout d’abord, l’équipe chargée de la gestion de la collection des cadres travaille avec le service de la documentation et de la conservation afin d’établir, si possible, un historique d’encadrement de l’œuvre concernée.

Le contexte dans lequel l’œuvre sera présentée est également pris en compte pour le choix du futur cadre. Le résultat de ces premières réflexions orientera ensuite les propositions du titulaire en qualité d’encadreur qui seront discutées avec le service de la conservation. Ces propositions peuvent prendre la forme de montages photographiques ou plus exceptionnellement de prototypes, qui resteront la propriété du titulaire.

## 4.2 Méthodologie d’exécution des prestations

Une fois le projet suffisamment avancé, l’EPMO-VGE informera le titulaire du type d’encadrement sélectionné. Il est entendu qu’il appartiendra au titulaire du marché de se déplacer dans les locaux de l’EPMO-VGE afin de venir prendre les dimensions de l’œuvre. Ces aller-voir seront à la charge du titulaire et ne pourront être facturés à l’EPMO-VGE.

La réalisation, ou l’aménagement des cadres fournis par le titulaire aura lieu dans ses propres locaux. Sauf cas exceptionnel à la demande de l’EPMO-VGE, la réalisation ou l’aménagement des cadres fournis par le titulaire aura lieu dans ses propres locaux

Une fois le cadre réalisé, le titulaire assurera leur livraison à l’EPMO-VGE. La livraison sera facturée à l’EPMO-VGE selon les prix fixés au BPU (UE4-2).

La mise en cadre pourra, selon les cas, être réalisée en collaboration avec le titulaire du marché, par les équipes du musée ou par toute personne désignée par l’EPMO-VGE. Dans le cas de la fourniture d’un cadre de grand format, le titulaire devra réaliser lui-même l’assemblage du cadre sur place, dans les locaux de l’EPMO-VGE.

La protection de la feuillure, l’installation du dispositif d’accrochage et de maintien de l’œuvre dans le cadre seront réalisés pour les équipes des musées d’Orsay et de l’Orangerie.

#### Article 5 : Lieu d’exécution des prestations

Les prestations seront effectuées dans les locaux du titulaire ou de l’EPMO-VGE (en particulier dans les réserves du musée d’Orsay et/ou du musée de l’Orangerie) :

- Les fabrications de cadres neufs et les adaptations de cadres anciens seront réalisées dans les locaux du titulaire. Il est entendu que les œuvres décadrées resteront dans les réserves de l’EPMO-VGE ;

- Les étapes de mise en cadre des œuvres auront lieu dans les emprises de l’EPMO-VGE (réserves du musée d’Orsay et du musée de l’Orangerie), dans les réserves extérieures de l’EPMO-VGE, dans les espaces muséographiques ou dans tout lieu désigné par l’établissement (notamment locaux des institutions dépositaires).

Article 6 : Réunions

Une réunion de lancement du marché sera organisée dans le mois suivant la notification du marché. A cette occasion, la conservatrice en charge des cadres et/ou la responsable de l’atelier de restauration des cadres présenteront au titulaire les modalités pratiques du déroulement du marché.

Des réunions se tiendront également en cours d’exécution du marché sur demande des interlocuteurs privilégiés, ou du titulaire. A titre indicatif, chaque projet nécessite en moyenne trois rendez-vous sur place (aller-voir, propositions, livraison).

Article 7 : Délai d’exécution des prestations

Les équipes du musée anticipent au mieux les besoins de protection physique des œuvres, et le temps moyen de fourniture d’un cadre est compris entre 1 et 2 mois après validation du devis.

En tout état de cause, les prestations devront être exécutées dans les délais figurant sur les bons de commandes émis par l’EPMO-VGE ou à défaut dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire.

Il peut arriver toutefois que pour des projets spécifiques, les délais soient réduits à 3 semaines entre l’aller-voir et la livraison pour des cadres de petit et moyen format (100 x 80 cm).